

Procès-verbal du conseil d'école du 15 octobre 2018



Le conseil d'École s'est réuni le 15/10/18 à 18h00 dans la classe des CM1 de l'école élémentaire du Chêne, à Garidech.

Etaient présents :

- Mme Tulet, adjointe aux affaires scolaires ;
- Mmes Bergé, Corby, Désiré, Duchesne, Duffourd, Tribouillois et MM Bertin, Corbière, Palerm : délégués de parents d'élèves ;
- Mmes Chassac-Benbrahim et Savajol, directrices de l'ALAE;
- Mmes Bergounhou, Bertret, Bonnassies, Chaboche, Lacaze, Massio et Muzac (directrice) : enseignantes de l'école élémentaire

Excusés :

- Monsieur Ortala, Inspecteur de l'Education nationale ;
- M. Ciercolès, Maire ;
- Mmes Fleury, Voiret et M. Séverac : délégués de parents d'élèves ;

1- Résultats des élections :

Ont été élus : la liste de parents non constitués en association présentée par Mme Voiret :

Titulaires : Mmes Bergé, Duffourd, Tribouillois, Voiret et MM Corbière, Palerm

Suppléants : Mmes Corby, Désiré, Duchesne, Fleury et MM Bertin, Séverac

2- Le rôle du conseil d'école et des parents élus:

a. Le conseil d'école :

Il se tient une fois par trimestre. Il s'agit d'une discussion, de débats entre tous les partenaires de l'école.

Entre autres, il :

1. vote le règlement intérieur de l'école.
2. établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
3. donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - Les activités périscolaires ;
 - La restauration scolaire ;
 - L'hygiène scolaire ;
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
 - ...

L'ordre du jour est donné par la directrice au moins huit jours à l'avance. Les questions des parents sont données à la directrice au moins huit jours avant. Toute question arrivée hors délai ne sera traitée qu'au conseil d'école suivant. Les questions traitant de cas particuliers ne seront pas abordées en conseil d'école.

Nous rappelons aux parents qu'ils ne doivent pas attendre un conseil d'école pour faire part de faits importants.

b. Le rôle des parents délégués :

Les représentants des parents siègent au conseil d'école.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

Ils peuvent intervenir auprès de la directrice pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

A noter : le suppléant d'un représentant peut assister au conseil d'école, mais il ne peut prendre part au débat que s'il remplace un titulaire absent.

3- Bilan de la rentrée scolaire 2018-2019.

Effectif total : 138 élèves

Suite à l'ouverture de la 6^{ème} classe, voici la répartition définitive :

CP de Mme Chaboche : 22

CP/CM2 de Mme Lacaze : 17 (8 CP et 9 CM2)

CE1 de Mme Bonnassies : 23

CE2 de Mme Muzac et Mme Bergounhou (le jeudi et un mercredi sur 4): 26

CM1 de Mme Massio : 28

CM2 de Mme Bertret : 22

Pour l'année prochaine : 20 GS sont actuellement inscrits à l'école maternelle et 31 CM2 devraient quitter l'école.

→ Total des élèves du CP au CM2 : 127

4- Rencontre parents-enseignants :

Compte tenu de l'ouverture de la 6^{ème} classe, les enseignantes ont préféré décaler la date de réunion initialement prévue le lundi 10 septembre au jeudi 27 septembre pour les CP, CP/CM2 et CM2.

Deux réunions générales ont donc été tenues par la directrice, le lundi 10/09 (pour les CE1, CE2 et CM1) et le jeudi 27/09 (CP, CP/CM2 et CM2) à 18h30. La directrice de l'ALAE, Joanna Tulet, adjointe aux affaires scolaires, des délégués de parents d'élèves et des représentants de l'association « Les Amis de l'école » ont pris la parole à cette occasion. *L'association des parents d'élèves a remis à la coopérative scolaire un chèque de 2 760 €, ce qui correspond à 20€ par élève. Cette somme a été recueillie grâce aux diverses actions menées au cours de l'année passée : banquet des sorcières, braderie, vente de galettes, loto, kermesse. Nous remercions très chaleureusement tous les bénévoles des Amis de l'école pour leur investissement au sein de notre école. Les représentants de l'association ont expliqué qu'ils avaient fait le choix cette année de ne pas reconduire le loto, car cette action s'essouffait. Si vous êtes intéressés pour aider l'association ou en devenir membre, vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :*

lesamisdelecole.garidech@gmail.com .

Vers 19h00, chaque enseignant a invité les parents, dans sa classe, pour des informations plus spécifiques à celle-ci.

Des rendez-vous individuels de 15/20 minutes seront proposés en cours d'année par les enseignantes (en janvier/février).

Nous proposons aux parents de les rencontrer quand ils en éprouvent le besoin. Ils peuvent demander un rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison, par mail (ce.0310502c@ac-toulouse.fr) ou par téléphone. Merci toutefois d'éviter de téléphoner pendant les heures scolaires (le téléphone sonne dans la classe des CE2), sauf en cas d'urgence.

Si une réunion collective s'avère nécessaire, l'enseignant la proposera.

5- Règlement intérieur de l'école et règlement type départemental:

Le règlement intérieur de l'école est rédigé à partir du règlement type départemental.

Ajout dans le paragraphe « vie scolaire » : « Afin de garantir la protection de chaque élève de l'école, aucune photo des élèves ne pourra être prise par les personnes accompagnatrices, même s'il s'agit de son propre enfant. »

Il a été voté à l'unanimité.

6- Information sur l'organisation et les outils pédagogiques :

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires): elles sont proposées deux jours par semaine. La durée des séances est de 40 minutes (de 11h35 à 12h15). Les élèves bénéficiant des APC sont sous la responsabilité de l'ALAE entre 11h30 et 11h35 (le temps pour les enseignantes de raccompagner les élèves ne mangeant pas à la cantine au portail).

Une autorisation parentale a été demandée pour toute la durée de l'année scolaire. A la fin de l'APC, les enseignants complètent une fiche collée dans le cahier de liaison pour informer les parents du jour et de l'heure de la prise en charge ainsi que la compétence travaillée.

Cette année, suite à la lettre du ministre du 26/04/2018, les APC seront spécifiquement consacrées à des activités de lecture et de compréhension et ce pour tous les niveaux de l'école primaire.

Mme Muzac, en tant que directrice d'une école de 6 classes, est déchargée de toutes les heures d'APC. Un planning est donc établi pour que ses élèves soient pris en charge par les autres enseignantes. Le travail est préparé et les élèves sont choisis par Mmes Muzac et Bergounhou.

RASED (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficultés) :

Dans notre secteur, le RASED est constitué d'un psychologue scolaire, M. Martineau et d'une maîtresse, Laurence Senguinet.

Si une enseignante en éprouve le besoin, elle pourra faire appel au RASED. Vous en serez informés.

Vous pouvez joindre le psychologue à cette adresse : psy.montastruc@laposte.net

Liaison GS/CP : Plusieurs liaisons ponctueront cette année scolaire afin de faciliter le changement d'école pour les GS. Dans un premier temps, ce sont les CP qui rendront visite aux GS, puis ces derniers seront accueillis à l'école par les CP (il y aura entre autre la présentation des outils du CP, l'échange autour des cartes de vœux écrites par les CP, le partage de la galette). Les enseignantes de maternelle et

d'élémentaire se rencontrent le mercredi 17 octobre après-midi à l'occasion d'un conseil de cycle pour faire le point sur les évaluations CP et CE1.

Evaluations CP et CE1 :

Tous les élèves de CP et CE1 ont passé des évaluations nationales. Les résultats ont été enregistrés par les enseignantes (ils resteront anonymes) et analysés avec les enseignantes de la maternelle. Un retour sera fait aux parents.

Liaison école / collège :

- Entre enseignants (CM1/CM2/professeurs de 6^{ème}) : plusieurs rencontres ont lieu afin d'harmoniser les pratiques et faciliter la transition école-collège au futurs élèves de 6^{ème}.
- Avec les élèves : En fin d'année, les CM2 assisteront à deux cours le matin, mangeront au self à midi et auront une séance de sport l'après-midi. Nous attendons de savoir si des projets seront mis en place entre les CM2 et les 6^{ème} cette année.

Le LSU (Livret Scolaire Unique) : Depuis deux ans, un livret d'évaluation national informatisé est utilisé du CP au CM2, afin qu'il y ait une homogénéisation pour toutes les écoles de France. Il sera remis aux parents deux fois dans l'année : début février et en fin d'année.

7- Projet d'école, projet, sorties :

a. Projet d'école 2018/2021 :

Les enseignants ont élaboré, au cours de l'année dernière, un nouveau projet d'école.

Il a été validé par notre inspecteur et adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école au dernier conseil de l'année scolaire 2017/2018.

AXE 1 : Lecture

Objectif prioritaire pour l'école : Améliorer la fluidité et la compréhension.

- Activités de lecture pour améliorer le déchiffrage.
- Activités de lecture pour améliorer la compréhension.
- Rallye Lecture (Les Incorruptibles par exemple).
- « Silence, on lit » et fréquentation de la bibliothèque municipale.
- Lecture expressive.

AXE 2 : Citoyenneté

Objectif prioritaire pour l'école : Etre respectueux des autres et de l'environnement.

- Le conseil des délégués.
- Règles communes pour tous les temps scolaires.
- Nettoyer, trier et recycler.

AXE 3 : continuité des enseignements (axe imposé)

Objectif prioritaire pour l'école : Compléter et assurer le suivi des outils et programmations communs déjà existants

- Création de supports pour les enseignants (anglais, production d'écrits et littérature, calcul mental)
- Création de supports pour les élèves
- Suivi des élèves en difficulté

b. **Projets** :

- **La rentrée en Musique** : Au cours de la journée, chaque classe a appris une partie de la chanson « Polyglotte » de Henri Dès et à 16h, à la sortie des classes, les élèves ont chanté tous ensemble devant les parents présents.
- **Nettoyons la nature** : le vendredi 28 septembre. Tous les élèves de l'école, munis de gants et chasubles, ont nettoyé le village. Un travail particulier sur l'environnement est parallèlement mené en classe.
- **Commémoration de l'Armistice du 11 novembre** : Tous les élèves de l'école y participeront. Pour fêter le centenaire de la fin de la guerre, les élèves chanteront la Marseillaise et L'Hymne européen (en allemand et en français) le dimanche 11 novembre devant le monument aux morts. Ils déposeront des bleuets (confectionnés avec des fonds de bouteilles) dans les jardinières du monument.

Mme Bignon interviendra auprès des élèves de CM1 et CM2 pour évoquer le sujet des femmes pendant la 1^{ère} guerre mondiale.

- **La Fabrique de Noël** : vendredi 14/12/18 de 17h00 à 18h30 à la MTL avec la Maternelle et l'ALAE.
- **Goûter de Noël et passage du Père-Noël de la Mairie** : vendredi 21/12. Le matin, les élèves iront au cinéma. L'après-midi, un goûter sera offert par la Mairie et le Père-Noël passera offrir des jeux aux enfants.
- **Carnaval** : compte-tenu de tous les projets déjà initiés dans l'école et du fait que le comité des fêtes organise déjà un carnaval dans le village, les enseignantes ont décidé de ne pas renouveler ce projet.
- **Printemps des poètes** : du 18 au 22/03/18, tous les élèves de l'école participeront. Un lien avec la Maternelle sera à nouveau fait cette année. Exposition du printemps : le vendredi 22 mars.
- **Fête des écoles** : samedi 22/06/18. Spectacle des deux écoles et kermesse organisée par Les Amis de l'Ecole. Cette année, les deux écoles ont choisi d'organiser un spectacle commun sur le thème du « tour du monde ». Il aura lieu dans la nouvelle salle des fêtes, « l'espace Cocagne ».
- **Exposition Garoz'artistes** : elle a lieu en juin, au moment de la fête du village.

- **Conseils de délégués des classes** : un par période en présence de Madame Muzac, la directrice ; Madame Tulet, adjointe aux affaires scolaires et Mme Savajol directrice de l'ALAE. Des délégués ont été élus dans chaque classe et seront les porte-paroles de leur classe tout au long de l'année. Ces conseils sont des moments d'échanges privilégiés avec tous les partenaires de l'école.
- **Projet jeux coopératifs** : afin de sensibiliser les élèves à la coopération entre pairs, nous avons monté un projet avec Wilfried Lambert et l'association Energie Club. Il intervient tous les vendredis de 9h à 10h avec une classe différente. Si l'action engagée donne satisfaction à tous les partis, nous reconduirons le partenariat l'année prochaine afin de créer un jeu grandeur nature dans la cour de récréation. Les enseignantes remercient M.Lambert pour son implication dans ce projet.
- **Création d'un kamishibai et d'un livre** : pour les CE1 et CE2 avec l'aide précieuse de Laurence Tran pour les illustrations.
- **Correspondance anglaise** : les CP/CM2, CE1, CE2, CM1 et CM2 échangent avec des classes de l'école de Chester, en Angleterre.
- **Balle ovale** : depuis plusieurs années, en partenariat avec le club de rugby de Montastruc, nous organisons des séances de balle ovale qui se clôturent en fin d'année par un tournoi entre écoles. Cette année, n'ayant pas eu de renouvellement de services civiques, le club ne sait pas encore s'il pourra intervenir dans les écoles. Nous aurons une réponse en novembre.

c. Sorties :

- **JMF** – spectacle de musique : le 16/04/19 à l'Union. « Yakch'é, chants d'un monde » : Au fil de son voyage, un colibri aventurier invite les élèves, au gré de la musique, à prêter une oreille attentive à la nature et à sa magie, aux êtres qui l'habitent et la vénèrent pour tous ses secrets, et à tout ce qu'elle peut nous apprendre. Il chante les incantations d'un druide, la forêt des merveilles et son réseau racinaire, les mouettes des côtes bretonnes, les chevaux de Mongolie, l'Australie aborigène et les derviches tourneurs de Turquie... Les élèves vont écouter de l'art lyrique, du jazz... et des instruments venus d'ailleurs. Toutes les classes sont concernées.
- **Vélo à la forêt de Buzet** : pour toutes les classes. Les CP, CE1 et CE2 se rendront à la forêt en car et feront des parcours d'orientation dans la forêt (Nous remercions notre conseillère pédagogique, Virginie Venton pour son aide ce jour-là). Les CM1 et CM2 se rendront à la forêt à vélo. Toutes les classes se retrouveront pour le pique-nique. A l'heure actuelle, il manque des accompagnateurs agréés pour que cette sortie puisse se faire. Si vous êtes intéressés et disponibles, merci de vous mettre en contact avec la directrice de l'école.
- **Natation** : les mardis de 14h00 à 15h00, du 08/01/17 au 26/03/18 (10 séances) pour les CP et les CM2.

Merci aux parents qui ont passé l'agrément natation et à tous ceux qui nous accompagneront pendant le cycle. Merci aussi à la Mairie qui finance entièrement la location du bassin, le MNS ainsi que le car pour la piscine.

- **Classe transplantée voile** : Vieux Boucau pour les classes de CE2 et CM1. Une réunion d'information a lieu ce soir à 20h.

9- **Coopérative scolaire** : la parole est donnée à Mme Massio, mandataire de la coopérative scolaire

Les comptes de l'année 2017/2018 ont été vérifiés en septembre par M. Gambazza (parent d'élève) et Mme Muzac, puis ont été validés par l'OCCE.

Ils sont consultables sur demande.

La gestion des comptes se fait sur le logiciel RETKOOOP de l'OCCE.

Excédent 2017/2018 : 693,06€. 337,85€ seront utilisés pour la cotisation OCCE.

Rentrées d'argent 2018/2019 :

- Don des Amis de l'Ecole : 2 760€, soit 20€ par élève
- Participation des familles : 2 445€ soit 17,70€ par élève (les familles ont donné entre 10 et 50€)
- Photos scolaires : 1 029€ soit 7,45€ par élève

Comparatif avec 2017/2018 :

- Amis de l'Ecole : 3 294€ soit 27€ par élève
- Participation des familles : 2 077€ soit 17€ par élève (les familles ont donné entre 10 et 70€)
- Photos scolaires : 776€ soit 6,30€ par élève
- Fabrique de Noël : 723,74€ soit 5,88€ par élève
- Calendriers : 1 559€ soit 12,60€ par élève

Actions 2018/2019 à venir:

- Vente de calendriers
- Fabrique de Noël
- Vente de croissants un dimanche matin en février : les bénéfices seront pour la classe transplantée des CE2 et CM1

10 – Sécurité.

Aucune enseignante ni la directrice ne sont informées du jour et de l'heure des exercices afin d'être dans les conditions les plus réelles possibles. La directrice envoie à Joanna Tulet ainsi qu'aux délégués de parents d'élèves les contraintes de dates, le nombre et le type d'exercices à effectuer dans l'année afin qu'ils puissent être programmés.

a) Alerte incendie : exercice réalisé le 21/09/18 avec les 6 classes. Les élèves ont été mis à l'abri rapidement.

b) PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : Une plaquette d'information a été distribuée aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison, le 1^{er} jour d'école. Le premier exercice a eu lieu le 03/10/18 sur le thème de l'intrusion. Afin de ménager la sensibilité des jeunes enfants, nous avons décidé de leur dire que nous nous entraînions au cas où un animal s'échapperait d'un cirque ou d'un zoo. Le

confinement n'a pas pu avoir lieu pour les classes de CE1, CE2 et CM2 qui devaient se rendre à la bibliothèque. En effet, le niveau sonore de l'alarme était insupportable. Un nouvel exercice a eu lieu le 10/10/18. Il s'est bien déroulé. Les élèves ont été silencieux.

c) Plan vigi-pirate : les précautions à prendre sont les mêmes que celles de l'année dernière.

Aucune personne ne peut entrer dans l'école sans être identifiée. Il faut éviter les attroupements devant l'école.

Lors de manifestations, nous serons dans l'obligation d'effectuer un contrôle visuel des sacs et de contrôler les identités des personnes inconnues.

d) La sortie des classes :

- à 16h00 : les élèves non inscrits en TAP (les lundis, mardis et jeudis) ou en ALAE (les vendredis), sortent avec leur enseignant par le portail d'entrée et de sortie habituel. L'enseignant les coche sur une liste qu'il remet ensuite au personnel de l'ALAE. Si des parents viennent chercher leurs enfants exceptionnellement, alors qu'ils sont inscrits en TAP ou ALAE, ils devront avoir préalablement prévenu l'ALAE (téléphone, mail ou cahier de liaison). Les élèves dont les parents ne sont pas présents à la sortie, sont basculés automatiquement en TAP ou ALAE.
- le mercredi à 11h30 : les élèves de CP, CP/CM2 et CM2 non inscrits à l'ALAE, sortent avec leurs enseignantes par le portail d'entrée et de sortie habituel ; les élèves de CE1, CE2 et CM1 non inscrits à l'ALAE, sortent par le portail gris donnant sur le terrain de basket. Les élèves dont les parents ne sont pas présents à la sortie, seront basculés automatiquement à l'ALAE.

12- ALAE :

- Projets à venir :
 - Réalisation de décors pour la manifestation organisée à Garidech lors du centenaire de l'armistice.
 - L'inauguration du nouvel ALAE aura lieu début décembre. Il n'y a pas de date fixée pour le moment.
 - Mois de la fraternité organisé dans le cadre du PEDT : en partenariat avec l'école, l'ALAE réalisera les dessins de cartes de vœux. Sur temps scolaire, les élèves écriront un message au dos, puis tous les délégués de classe les offriront aux personnes âgées du village lors du repas des aînés organisé par la Mairie un dimanche du mois de janvier.
 - Don de vêtements non récupérés depuis l'année dernière au secours populaire, après avoir fait un tri et distribué un mot aux parents.
 - Organisation d'un repas sur le thème de Noël à la cantine avant les vacances de fin d'année et réalisation d'un spectacle avec les enfants.

Paiement ALAE :

Lorsqu'un enfant fréquente plusieurs structures (ALAE et ALSH) et que les parents souhaitent régler les factures par chèque, espèce, ANCV ou chèque emploi service, il est fortement conseillé de payer sur chaque structure chaque facture pour éviter les erreurs d'encaissement.

13-Questions diverses.

- Aucune question de parents.
- Information importante : les e-mails envoyés par l'école ne sont pas toujours reçus par les familles et l'école ne reçoit pas tous les mails des parents. Des mots sont écrits dans les cahiers de liaison ou dans les agendas de vos enfants pour vous signaler qu'un mail a été envoyé sur votre boîte personnelle (ainsi que son objet). Nous vous remercions de ne le signer que quand vous en avez vraiment pris connaissance. D'autre part, si vous n'obtenez pas de réponse à un mail que vous avez envoyé, dans un délai raisonnable, n'hésitez pas à le renvoyer ou à utiliser un autre moyen de communication.

12- Choix des dates des deux prochains conseils d'école.

- 2^{ème} : 11/02/19 à 18h00 à l'école.
- 3^{ème} : 17/06/19 à 18h00 à l'école.

Le conseil s'est clos à 19h40